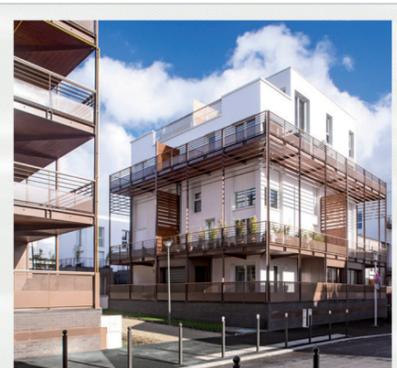


## le caue un conseil sur mesure

pour produire les conditions  
d'une évolution harmonieuse de  
votre territoire



Juvisy-sur-Orge : une opération qui propose à la fois logements privés et sociaux - Lauréat EAE 2013



Marcoussis, création d'un pôle agricole et d'économie solidaire - Lauréat EAE 2013

**Le CAUE est à vos côtés pour des choix d'aménagement qui favorisent la cohésion sociale, la protection de l'environnement et l'activité économique, garantissant ainsi un développement harmonieux.**

### - à l'échelle d'une opération

Sans se substituer à la maîtrise d'oeuvre, le CAUE de l'Essonne accompagne les maîtres d'ouvrage dans le choix de la localisation, la définition des besoins et des objectifs, l'écriture des éléments de programme et le suivi des premières phases d'élaboration, pour tous types d'équipements : une école, une mairie, un lieu d'accueil de la petite enfance, des équipements sportifs, un espace culturel ou touristique, un projet d'activité économique, une infrastructure de transport...

### - à l'échelle du quartier, sur des quartiers existants ou des secteurs d'urbanisation future

Le CAUE accompagne les collectivités dans la définition et la mise en oeuvre des

exigences concrètes en matière de qualité environnementale et à la mise en place de la démarche pour y parvenir en s'appuyant sur les outils réglementaires, fonciers et financiers : permis groupé, Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), Projets urbains partenariaux (PUP)...

Le CAUE de l'Essonne aide également les collectivités à formuler leurs préconisations en matière de qualité d'aménagement et de construction auprès d'opérateurs privés.

### - à l'échelle communale et intercommunale

Le CAUE aide les élus dans la définition et la mise en oeuvre de leur projet de territoire, qui se traduit par le Plan local d'urbanisme (PLU), le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), le Plan Climat Energie Territorial. Pour les regroupements de communes, le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) contribue à préserver les espaces affectés aux activités agricoles ou forestières, à équilibrer la répartition territoriale des commerces et des services, et à améliorer les performances énergétiques.

### - à l'échelle régionale

Le CAUE de l'Essonne, en lien avec les CAUE d'Ile-de-France, participe aux débats sur le Grand Paris en matière de mobilité, de logement et de valorisation des paysages, afin de faciliter les échanges, d'augmenter l'offre de logements et de protéger les espaces agricoles et la biodiversité.

Dans le cadre des « Ateliers universitaires du territoire en mouvement », le CAUE propose aux collectivités de prolonger ces réflexions en menant une recherche-action sur les enjeux de leur territoire, dans le cadre de partenariats noués avec des établissements d'enseignement supérieur.

**Le CAUE effectue un travail de veille permanente, accessible grâce à son site Internet et au réseau documentaire RES'AUE. Les élus ont accès notamment aux informations sur les échéances réglementaires dans le domaine de l'architecture, la construction, l'urbanisme et l'environnement.**

[www.caue91.asso.fr/RES-AUE.html](http://www.caue91.asso.fr/RES-AUE.html)

# CAUE DE L'ESSONNE

## Mode d'emploi

Constitué d'une équipe d'architectes, paysagistes, urbanistes, documentaliste ... le CAUE de l'Essonne offre une expertise indépendante et un accompagnement adapté aux projets d'aménagement.

## Pour obtenir une information ou un conseil ponctuel

consultez le site [www.caue91.asso.fr](http://www.caue91.asso.fr) ou appelez nous au 01 60 79 35 44.

## Pour une demande d'assistance,

lors de la révision de documents d'urbanisme, du lancement d'une procédure d'étude architecturale, urbaine ou paysagère ou, de la préparation d'une consultation de concepteurs

## Prenez rendez-vous avec le CAUE de l'Essonne en appelant le 01 60 79 35 44.

Une visite sur le terrain en votre compagnie permet une analyse préalable de vos besoins. Une convention d'objectifs partenariale précise ensuite les termes de la mission de conseil et d'assistance du CAUE et la contribution de la commune.

Pour animer ce partenariat, la collectivité adhère au CAUE selon un barème spécifique. Elle participe ainsi au fonctionnement de l'organisme, dont les prestations intellectuelles sont gratuites.

Mars 2014

Imprimé sur papier Cyclus  
Imprimeur HelioCorbeil



## conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'essonne

1, boulevard de l'Écoute-s'il-pleut • 91035 Évry cedex  
01 60 79 35 44 • [www.caue91.asso.fr](http://www.caue91.asso.fr) • [caue91@caue91.asso.fr](mailto:caue91@caue91.asso.fr)

# CAUE DE L'ESSONNE

CONSEIL  
D'ARCHITECTURE  
D'URBANISME  
ET DE L'ENVIRONNEMENT



une expertise indépendante au service des projets de votre territoire

# le caue un regard professionnel

qui s'adapte aux besoins,  
aux volontés et aux enjeux  
de la collectivité

## Conseiller et accompagner les collectivités

Le maire et son conseil municipal sont investis de nombreuses responsabilités : ils conduisent la politique communale en matière d'équipements, d'aménagement public et de gestion environnementale du territoire. Sollicité par les élus, le CAUE de l'Essonne, association à mission d'intérêt public, aide la collectivité à franchir les étapes de la réalisation d'une opération, de l'analyse de l'opportunité et de la faisabilité d'un projet, à l'élaboration du programme. Le CAUE peut aussi, toujours à la demande du maire, contribuer à l'organisation du débat public et l'accompagner dans ses relations avec la maîtrise d'œuvre.

C'est le bon déroulement de ces différentes étapes qui permet de garantir la réussite des projets communaux et intercommunaux.

## Les missions

**Institué par la loi de 1977 sur l'architecture**, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne remplit des missions d'intérêt général. Son équipe, constituée principalement d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes, accompagne les élus en amont des projets d'aménagement. Son activité de conseil a plusieurs objectifs : la **qualité architecturale**, la **valorisation du patrimoine** et des **paysages**, afin de mener ensemble une réflexion sur le cadre de vie et mieux répondre aux besoins des habitants.

## Informier et développer la participation

La pédagogie et le développement de la culture architecturale et urbaine sont au cœur des missions du CAUE. Installé dans la Maison départementale de l'Habitat, à Evry, le CAUE de l'Essonne organise des forums, des projections, des visites sur le terrain, et publie tous les deux mois une lettre d'information, la « Gazette », coup de projecteur sur l'actualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement en Essonne. Le CAUE édite des brochures sur des démarches remarquables et co-organise avec la Direction départementale des territoires l'appel à projets Essonne Aménagement Exemplaire (EAE).

Les sites internet du CAUE et documentaire RES'AUE permettent l'accès à l'information la plus récente, notamment en matière de réglementation sur le logement, l'urbanisme et la protection de l'environnement.

Le CAUE mène également des actions de pédagogie et d'information destinées au grand public, aux jeunes et aux professionnels. Enfin, sans se substituer à l'architecte maître d'œuvre, le CAUE assure une mission d'assistance architecturale et paysagère, auprès des particuliers qui souhaitent se lancer dans la construction, l'extension, la réhabilitation de leur habitat, ou l'aménagement d'espaces extérieurs.

## Former les élus et les professionnels

Le CAUE propose des formations sur mesure, adaptées aux besoins des élus et des membres des services techniques des collectivités. Des exemples concrets et des échanges avec des professionnels permettent d'avoir une vision d'ensemble des projets d'aménagement.

Le CAUE organise également des visites sur le terrain, à la rencontre de maîtres d'œuvre en charge des opérations. Récemment, des voyages d'études ont permis la découverte des enjeux de la transition écologique, à Bruxelles, d'exemples de sobriété énergétique, dans le Vorarlberg, en Autriche, et de quartiers économes en ressources, développant une forte participation des habitants, à Fribourg, en Allemagne, et à Bazouges-sous-Hédé, près de Rennes.

Qu'elles soient organisées au CAUE ou sur le terrain, ces formations sont conçues pour aider concrètement les élus pendant le processus de prise de décision.

## Urbanisme

Le CAUE accompagne les collectivités territoriales dans leurs projets d'aménagement, de l'urbanisme opérationnel à la planification stratégique, en prenant en compte toutes les dimensions d'un projet : paysagère, urbaine, architecturale, sociale et environnementale. A partir d'un diagnostic et d'une analyse des besoins, l'équipe du CAUE accompagne les élus dans leur réflexion, puis dans l'adoption et la révision des documents d'urbanisme (PLU, PADD, PLH, PDU, SCOT ...).

La qualité d'un aménagement urbain représente un levier pour répondre à des questions vitales de logement, de déplacements et de développement économique local, mais aussi pour trouver des solutions concrètes qui permettent d'améliorer la gestion des déchets et rationaliser la consommation d'énergie.

De la création d'un « éco-quartier » aux évolutions possibles de quartiers pavillonnaires, de grands ensembles, ou de zones d'activités, le CAUE de l'Essonne accompagne les collectivités dans une dynamique partenariale, au plus près des besoins des habitants.



## Logement

Le CAUE met son expertise au service des collectivités qui souhaitent construire ou réhabiliter des logements, répondant ainsi à la demande, toujours très forte, des ménages franciliens et aux situations préoccupantes de mal-logement.

Le CAUE cherche à privilégier les formes d'habitat qui s'intègrent de manière harmonieuse dans le paysage, en évitant l'étalement urbain. Il aide la collectivité à maîtriser les coûts de conception, de réalisation et de gestion et à fédérer les acteurs de l'aménagement autour d'objectifs communs, en facilitant la concertation entre les partenaires.

Le CAUE guide les élus dans leurs démarches d'amélioration et d'adaptation de l'habitat, notamment pour les importants travaux de rénovation thermique qui permettent à nos territoires de s'engager dans la transition énergétique, plus économe en ressources naturelles.

## Patrimoine

Le CAUE de l'Essonne conseille les collectivités qui désirent valoriser, réhabiliter ou transformer leur patrimoine architectural et paysager, élément fort de l'identité d'un territoire.

L'équipe du CAUE accompagne les communes qui veulent revitaliser leur centre ancien, transformer l'usage d'un bâtiment patrimonial ou encore mener une réflexion stratégique sur l'attractivité touristique.

Au lieu de faire table rase du passé, le CAUE propose de partir de l'existant, ce qui permet à la fois d'économiser des ressources et de concilier conservation et innovation technique.

Aux côtés d'autres acteurs, le CAUE contribue à la découverte et à une meilleure connaissance des bâtiments et paysages de l'Essonne, y compris les ensembles architecturaux construits pendant la deuxième moitié du 20ème siècle.



## Paysages et biodiversité

Le CAUE guide les collectivités dans la maîtrise du foncier, qui représente une préoccupation majeure pour les élus des communes en périphérie des villes et en milieu rural. L'urbanisation diffuse, réponse immédiate à la forte demande d'habiter une maison individuelle, se fait au détriment des terres agricoles et des milieux naturels, et représente un coût pour les communes et intercommunalités, avec la création de nouveaux services, d'équipements, de voiries et de raccordements aux réseaux.

En partenariat avec le Conseil général de l'Essonne, le CAUE a participé à la réalisation d'un Guide des paysages de l'Essonne, à la fois outil de connaissance et guide en matière d'aménagement. Le CAUE accompagne aussi les collectivités qui aspirent à s'engager dans une démarche de gestion différenciée de leurs espaces verts, de protection de la biodiversité et de création de trames vertes et bleues.

## Espaces publics

Le CAUE de l'Essonne travaille aux côtés des collectivités sur l'aménagement d'équipements et d'espaces publics qui améliorent la qualité de vie des habitants, en veillant à leur accessibilité à tous.

Les professionnels du CAUE mettent leur expertise au service de l'inscription des projets dans une cohérence et une continuité spatiales. L'économie globale de l'aménagement est analysée : sa durabilité, les techniques et matériaux mis en œuvre ainsi que sa facilité d'entretien et de gestion. Des espaces publics de qualité renforcent l'attractivité d'un quartier ou d'une commune en favorisant un lien social entre les usagers. Ces échanges créent à leur tour des conditions propices au développement des activités économiques et culturelles.

Des plans de circulations douces (piétons-vélos-transports en commun), la création de squares, de places et de jardins, peuvent faire l'objet d'un accompagnement à toutes les étapes du projet, dès la phase de concertation avec les acteurs concernés.



## Développement économique local

Le CAUE de l'Essonne accompagne les collectivités qui cherchent à accueillir des activités économiques sur leur territoire, à maintenir les commerces de proximité, et à développer des systèmes productifs locaux.

Le département, riche d'un tissu économique dynamique, à la fois industriel, agricole et tertiaire, compte de nombreuses initiatives s'inscrivant dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, des éco-entreprises, et de prestigieux laboratoires de recherche. En favorisant l'inscription territoriale des activités économiques, le CAUE œuvre pour un développement respectueux du cadre de vie et des hommes et des femmes qui le composent.

L'équipe d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes du CAUE apporte des conseils concrets aux collectivités, au service de la qualité architecturale et paysagère des zones d'activités, commerciales ou artisanales. Le CAUE est aussi un partenaire actif des acteurs économiques locaux, qu'ils s'appuient sur des activités traditionnelles ou innovantes.